

VOTRE RESPONSABILITÉ

En utilisant les services offerts, vous vous engagez à :

- accepter d'être évalué annuellement;
- participer activement et à collaborer à l'élaboration ainsi qu'à la réévaluation de votre plan d'intervention;
- utiliser les aides matérielles en conformité avec le plan d'intervention ;
- **être présent à domicile pour recevoir les aides matérielles ou les récupérer dans un délai de 5 jours ouvrables;**
- aviser le CISSS si vous déménagez de région, êtes hospitalisé ou hébergé.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT CE PROGRAMME...

N'hésitez pas à en discuter avec l'intervenant responsable de votre dossier. Ce dernier se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Sinon, veuillez vous adresser à l'accueil première ligne pour avoir accès à ce programme.

450 627-2530
Poste: 64922

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
VISITEZ LE SITE INTERNET DU
CISSS DE LAVAL

www.cssslaval.qc.ca

DANS LA SECTION

VOTRE SANTÉ ET VOTRE BIEN-ÊTRE

PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE

PROGRAMMES RÉGIONAUX EN DÉFICIENCE

*Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Laval*

Québec 

Soutien à domicile

Direction DI-TSA-DP

Version mise à jour le 2016-07-20



À propos
du programme
d'aides matérielles
pour les fonctions
d'élimination

Québec 

À PROPOS

DU PROGRAMME D'AIDES MATÉRIELLES POUR LES FONCTIONS D'ÉLIMINATION

Ce programme vise à attribuer des aides matérielles pour les fonctions d'élimination pour les personnes ayant une déficience motrice, organique ou intellectuelle, entraînant des incapacités significatives et persistantes à ce niveau.

À QUI S'ADRESSE CE PROGRAMME

Ce programme d'aide technique s'adresse aux personnes dont la déficience motrice, organique ou intellectuelle entraîne un problème d'incontinence causant des limitations au niveau des habitudes de vie. La personne ayant un ou des problèmes dont les causes sont non neurologiques est exclue du présent programme.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Attestation médicale de la déficience, organique, intellectuelle et des incapacités significatives et persistantes
- Présenter une situation d'handicap
- Être âgé de plus de 4 ans

- Besoin minimum d'une couche par jour
- Les interventions suivantes ont été essayées ou envisagées et **les résultats ont été jugés non significatifs** : modification du régime alimentaire, prise de médicaments, programme d'entraînement pour rééduquer la vessie en renforçant les muscles pelviens ou finalement le recours à la chirurgie.
- Demeurer sur le territoire de Laval

OBJECTIFS DE CE PROGRAMME

Les aides matérielles pour les fonctions d'élimination, visent à faciliter le soutien de la personne handicapée dans son milieu, en favorisant son intégration sociale. Ce programme permet donc une meilleure réponse aux besoins des personnes ayant des incapacités en s'assurant qu'elles possèdent les aides techniques nécessaires à leur autonomie et à leur sécurité.

LES SERVICES OFFERTS

Ce programme attribue des aides matérielles en fonction de l'évaluation de l'incapacité au niveau des fonctions d'élimination. Cette évaluation est complétée par un profession-

nel de la santé ou de la réadaptation. Ce dernier recommande ensuite les fournitures requises à partir d'une liste des aides acceptées. Ces aides matérielles proviennent d'un achat de groupe et sont livrées à domicile selon un calendrier pré-déterminé.

LA RESPONSABILITÉ DU CISSS DE LAVAL

- Dans le cadre de ce programme, le CISSS de Laval :
- s'assure que l'intervenant responsable de votre dossier évalue vos besoins et établit avec vous le plan d'intervention ainsi que le recours à d'autres services, le cas échéant;
- s'assure qu'une réévaluation annuelle de vos besoins soit effectuée ainsi que la mise à jour de votre plan d'intervention;
- s'assure que l'aide acquise correspond bien à ce qui est recommandé et procède, par la suite, si nécessaire, à l'entraînement, l'essai et le suivi annuel.